

Les conseils d'administration de [CENTRE VINICOLE-CHAMPAGNE NICOLAS FEUILLATTE](#) / T : 03.26.59.55.50 et de la [CRVC - COOPERATIVE REGIONALE DES VINS DE CHAMPAGNE](#) / T : 03.26.77.89.00 (Castelnau), ont accepté le nouveau traité ouvrant la voie à une fusion entre les 2 groupes. À eux 2, les 2 groupes représentent 10% du vignoble champenois. La fusion devrait être actée le 15/12 à l'occasion des assemblées générales extraordinaires respectives des 2 groupes. <http://www.crvc.fr/>
<https://www.nicolas-feuillatte.com/fr/>